



Commune  
de MERTERT

# COMMUNE DE MERTERT

boîte postale 4 - L-6601 WASSERBILLIG - Tél. 74 00 16-22/23/24

Centre culturel WASSERBILLIG  
route de Luxembourg (campus scolaire)  
L-6633 Wasserbillig

cocher ce qui convient :

Salle

Annexe

## CONTRAT DE LOCATION

UTILISATEUR

---

MOTIF

---

DATE(S) ET  
HEURE(S)

---

CONCESSIONNAIRE

---

REMARQUES

---

1. Le représentant de la société locatrice ou le signataire est entièrement responsable vis-à-vis de l'Administration Communale de Mertert de l'observation des dispositions du règlement communal dont il déclare avoir reçu un exemplaire.
2. Le programme de l'organisation doit être remis à l'Administration Communale au moins 14 jours avant la date de l'organisation.
3. La taxe de location, s'il y a lieu, est payable au moins 8 jours avant toute organisation ou représentation d'après le règlement communal.
4. Les clés d'entrée sont UNIQUEMENT à retirer et à remettre auprès de :
  - pour **MERTERT** : prière de contacter M. Alois WIRTZ, 34, rue Haute L-6680 Mertert, tél. 74 03 22 ou M. Léon Weber Tél. :691 790 299
  - pour **WASSERBILLIG** : M. Kevin CHAGNEAU et M. Christophe MINDEN garantissant les tâches de concierges
  - pour le Centre Culturel de Wasserbillig :  
M. Kevin CHAGNEAU Tél : 26 74 15 37 ou 621 504 925 /M. Christophe MINDEN Tél : 26 74 15 20 ou 621 144 379 pendant les heures de bureau entre 8.30 et 11.30 et 14.30 et 16.30 heures.

Date : \_\_\_\_\_

Pour le locataire,

Wasserbillig, le \_\_\_\_\_

Pour accord,  
Le Bourgmestre,

\_\_\_\_\_  
(signature)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_

Copie pour information à :

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| - l'utilisateur        | - M. P. Holcher            |
| - secrétariat communal | - service nettoyage        |
| - recette communale    | - Entente des Sociétés     |
| M. CHAGNEAU Kevin      | Resp. M. Christophe MINDEN |

Pour les tarifs voir au verso

X	Veillez cocher ce qui convient svpl	Tarifs pour les associations et clubs de la commune de Mertert (en €)	Tarifs standards (en €)
	<b>Manifestations sans droit d'entrée</b>		
	Exposition, conférence, concert, projection, autres	150	150
	Assemblée générale, réunion, Séance académique, autres	gratuit	150
	Congrès (journée entière)	gratuit	gratuit
	<b>Manifestation avec droit d'entrée</b>		
	Exposition, conférence, concert, Projection, autres	250	300
	<b>Réception et banquet</b>		
	Réception avec cocktail, banquet fête interne du club	gratuit	/
	Réception avec cocktail, fête privée (anniversaire, baptême, communion etc)	/	350
	Réception commerciale	/	600
	Banquet, soirée dansante, fête privée (anniversaire, baptême, communion etc)	/	500
	Réception commerciale	/	800
	<b>Divers</b>		
	Bazar	150	350
	Manifestation publicitaire, défilé de mode	250	500
	Bal, soirée de carnaval,	350	500
	Spectacle international	250	800
	<b>Utilisation de la cuisine</b>		
	Manifestation sans droit d'entrée	comprise	150
	Manifestation avec droit d'entrée	comprise	250
	Manifestation commerciale, fête privée	/	250
	<b>Supplément</b> en cas de non-respect du délai conventionnel de montage ou de démontage par jour dépassant la période convenue	50	100
	<b>Parc</b> / par manifestation	gratuit	500
	<b>Place de l'Eglise</b>	gratuit	500
	<b>Place Spatz et place St Nicolas</b>	gratuit	500
	<b>Toute autre place et/ou rue publique</b>	gratuit	500
	<b>Manifestation de bienfaisance</b> Sur présentation d'une pièce justificative	gratuit	gratuit

**Total à payer :** \_\_\_\_\_

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018.

Wenn Sie dieses Formular ausfüllen, stimmen Sie zu, dass Ihre aufgeführten persönlichen Daten gemäß der EU-Datenschutz-Grundverordnung vom 25. Mai 2018 gespeichert und verarbeitet werden.